

La Foye Monjault
Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 11 décembre 2023

Le 11 décembre deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Foye Monjault se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Dany Michaud, Maire, convoqués le 08 décembre deux mil vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : Pascal ADAM, Christophe BONNIN, Jean-Luc GAUTIER, Philippe JEAN, Patricia METAIS, Dany MICHAUD, Pauline POMMIER, Marjorie TALINEAU, Jean-Pierre BOUCHET

Excusés : Maryse CALVO, Richard GOBIN qui a donné procuration à Dany MICHAUD .

Absents : Fabien MARÉCHAL.

Secrétaires : Pascal ADAM, Patricia METAIS.

Quorum : avec 8 membres présents le quorum est atteint.

Mode de Scrutin : Public (aucune demande de scrutin particulier ayant été demandé)

Ordre du jour

Budget – Décision modificative n°3 - Charges de personnel et frais assimilés.

Budget – Décision modificative n°3

Délibération 2023-12-06

(Présents 8, procuration 1 ; suffrages exprimés 9 ; vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention)

Madame le Maire expose aux membres du conseil les raisons du caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal, à savoir le manque de crédits budgétaires pour le paiement des salaires du mois de décembre 2023.

Le conseil valide à l'unanimité le caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal

Budget – Décision modificative n°3 - Charges de personnel et frais assimilés

Délibération 2023-12-06

Il y a une insuffisance de crédits budgétaires ouverts en 2023 (dû à l'embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie et à l'augmentation du point d'indice en juillet, non prévus lors du vote du budget), une décision modificative est nécessaire. Pour les charges de personnel et frais assimilés, il manque 4 683.57€ au chapitre 12. Afin de couvrir les paies du mois de décembre 2023 et d'éventuelles charges à venir, Pascal ADAM propose d'arrondir le montant à 4 800€.

La Foye Monjault
Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 11 décembre 2023

Chapitre		Article	Augmentation	diminution	Ancien montant budgétisé	Nouveau montant budgétisé
12	Charges de personnel et frais assimilés				241 550	246 350
		6218		1 500		1 500
		633	700			3 750
		6411		1 000		159 000
		6413	2 300			2 300
		6450	4 050			77 250
	6470	250			2 550	
65	Autres charges de gestion courante				229 127	224 327
		65568		4 800		173 200

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le chapitre 12 «charges de personnel et frais assimilés » à hauteur de 4 800€.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la séance est levée.

Fonction	Nom	Signature
Le maire	Dany MICHAUD	
Le secrétaire de séance	Patricia METAIS	
Le secrétaire de séance	Pascal ADAM	